



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exposition universelle

Question au Gouvernement n° 2154

## Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Ma question, à laquelle s'associe mon ami Daniel Feurtet, s'adresse à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

La Seine-Saint-Denis se place résolument dans la modernité. Le développement des plates-formes aéroportuaires de Roissy et du Bourget...

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Et le troisième aéroport ?

Mme Muguette Jacquaint. ... avec son musée de l'air, les sites de Marne-la-Vallée et de la Plaine-Saint-Denis, le rayonnement du Stade de France, ses universités, la formation de sa jeunesse, la qualification de son salariat tournent le département vers l'avenir. Une nouvelle dynamique est enclenchée.

M. le Premier ministre a déposé auprès du bureau international des expositions la candidature officielle de la France pour l'exposition internationale de 2004. Dans ce cadre, le conseil général de Seine-Saint-Denis a présenté, le 26 mai, le projet de candidature du département pour accueillir cette exposition qui aura lieu de mai à juillet 2004 sur le thème des images, concept au grand devenir.

Le parc départemental de La Courneuve et le site de l'Aire des Vents, à Dugny, disposent de l'étendue suffisante et de moyens de communications nombreux et diversifiés. Des aménagements seront certes nécessaires mais ils dynamiseront les équipements prévus dans le cadre du contrat de plan Etat-région.

L'accueil de l'exposition internationale en 2004 est un enjeu pour rééquilibrer l'agglomération parisienne et pour accélérer le développement de notre département. Il bénéficiera à toute la population de la Seine-Saint-Denis mais aussi à celle de la région tout entière.

Du dépôt de la candidature à la décision finale, le parcours est long. Pour promouvoir le projet, l'association «Seine-Saint-Denis - Porte-de-France» a été mise en place.

Mais l'une des forces de notre candidature passe aussi par le partenariat avec l'Etat.

M. Thierry Mariani. La question !

Mme Muguette Jacquaint. Dans cette perspective, monsieur le secrétaire d'Etat, comment envisagez-vous la coopération nécessaire entre l'Etat et le département pour que l'exposition internationale soit accueillie, comme nous le souhaitons, en Seine-Saint-Denis ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

M. François Huwart, secrétaire d'état au commerce extérieur. Madame la députée, M. le Premier ministre a, en effet, présenté la candidature de la France pour 2004 au président du bureau international des expositions. C'est le département de la Seine-Saint-Denis qui a manifesté le souhait d'accueillir l'exposition et cette demande va maintenant être instruite par le BIE.

Mesdames, messieurs les députés, chacun doit prendre conscience ici de l'importance de ce projet. Depuis 1937, il n'est pas revenu à la France le soin d'organiser une exposition universelle ou une exposition internationale, manifestations d'une durée respective de six mois et trois mois. C'est donc une véritable opportunité qui s'offre à nous.

Par ailleurs, je veux, comme vous, madame la députée, souligner que les atouts de la Seine-Saint-Denis sont considérables.

M. Maurice Leroy. Nous ne sommes pas au conseil général !

M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Le parc de La Courneuve et le site de l'Aire des Vents disposent des infrastructures nécessaires et les aménagements envisagés dans le cadre du contrat de plan Etat-région font qu'aucune dépense nouvelle ne devrait être engagée.

En outre, le thème retenu, les images, donne un atout supplémentaire à la Seine-Saint-Denis qui est le département où l'implantation des industries cinématographiques et télévisuelles est la plus importante. Enfin, comme vous l'évoquez à juste raison, cette manifestation sera précieuse pour le rayonnement de la région Ile-de-France et pour le département de Seine-Saint-Denis.

La route est longue jusqu'à la décision finale qui devrait intervenir à la fin du printemps prochain. Le Gouvernement ne doute pas de l'aboutissement de sa démarche même si d'autres pays peuvent encore se porter candidats dans les six mois qui suivent le dépôt de la candidature française. Ce délai pourra être mis à profit pour commencer à mettre en place les partenariats opérationnels et financiers nécessaires à la réussite du projet entre le département de Seine-Saint-Denis, la région Ile-de-France et les industries audiovisuelles. Pour ma part, je recevrai M. Robert Clément, président du conseil général de Seine-Saint-Denis, la semaine prochaine.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous conclure, s'il vous plaît ?

M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur. J'évoquerai avec lui les conditions dans lesquelles l'Etat et le département doivent coopérer pendant l'année à venir pour que cette candidature aboutisse. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe communiste et du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Muguette Jacquaint](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (3<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2154

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** commerce extérieur

**Ministère attributaire :** commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juin 2000, page 4798

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er juin 2000